

CDOS CÔTE-D'OR

PROJET ASSOCIATIF 2017-2020

UN PROJET DE POLITIQUE SPORTIVE

MISSIONS

LE CDOS, UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE

La mission du CDOS, organisme de proximité du CNOSF est :

- d'avoir une vision précise du sport sur le territoire de la Côte-d'Or
- de faciliter le fonctionnement et accompagner au développement des comités départementaux
- de soutenir la valorisation de l'image sportive et olympique du sport en Côte-d'Or

Cette mission se fait en coordination avec les institutions (DDDCS, DRDJSCS, Conseil Départemental, Conseil Régional, Communes, Communautés de Communes, Pays...) pour que chaque habitant du territoire ait la possibilité de pratiquer un sport et de participer activement au développement

- de son bien-être physique et de sa santé ;
- de sa personnalité ;
- de son intégration sociale ;

et ce dans le respect d'une qualité de prise en charge égale pour chacun.

**Le CDOS est là pour impulser, fédérer, coordonner
au service des comités départementaux, des clubs, des licenciés et du
mouvement sportif de manière générale**

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Le CDOS se doit donc d'encourager les comités et leurs clubs à proposer une pratique sportive pour tous les habitants de la Côte-d'Or, sur tout le territoire ;
- Et ce dans les meilleures conditions de sécurité et de pratique ;
- En les accompagnant dans la mise en place de projets avec des ressources matérielles et humaines répondant aux critères d'exigence et de qualité adaptés à tous les niveaux de pratique.

Un objectif partagé et cohérent

- Cet objectif général doit être partagé avec ses partenaires institutionnels :

- Etat et ses services déconcentrés
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- Collectivités locales

avec ses interlocuteurs du monde sportif :

- CNOSF
- CROS et réseau de CDOS
- Les comités départementaux et les clubs

- Cet objectif général doit être cohérent pour pouvoir se décliner totalement ou en partie selon les contraintes sportives ou locales avec les comités départementaux des disciplines adhérentes.

PROJET D' ACTIONS

AXES DE DEVELOPPEMENT

Cet objectif repose essentiellement sur 2 axes :

A - Favoriser l'offre d'une pratique sportive diversifiée et de qualité sur tout le territoire afin de permettre à tous les habitants de Côte-d'Or d'y accéder dans les meilleures conditions possibles

B – Communiquer sur les valeurs et l'image du sport en Côte-d'Or

A - FAVORISER L'OFFRE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Constats 2013 :

- participation passive du CDOS à des réunions (aucune proposition, ni positionnement)
- un CRIB qui a toute sa place dans le département, mais qui peut encore se développer vers une expertise et un accompagnement plus précis dans le champ du sport
- des formations en secourisme qui fonctionnaient bien jusqu'à leur interruption
- des outils intéressants qui peuvent être repris par d'autres structures hors champ du sport : site internet bé@ba21 et lettre d'information du CRIB
- des outils à revoir : la clé bé@ba ne fonctionne pas systématiquement, absence de mise à jour, aucune possibilité sur le retour actions menées sur Dijon principalement

Commentaires 2017 :

- participation active
- un CRIB qui a toute sa place dans le département, mais qui peut encore se développer vers une expertise et un accompagnement plus précis dans le champ du sport

A.1 - Aménager le territoire

- Participer aux travaux des commissions sur les équipements sportifs (homologation des enceintes sportives, commission du CROS de Bourgogne, avis sur les dossiers de demande de subvention du Conseil Régional BFC, avis sur dossiers de demande de subvention équipement du Conseil Départemental 21, comité de pilotage du RES) ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire en matière d'espaces, sites et itinéraires de sports de nature (CDESI et PDESI) ;
- Aider les comités départementaux à la constitution des dossiers de demande de subvention équipement ;
- Etablir un recueil des interlocuteurs locaux ;

A.2 - Aider à la structuration des associations

- Gérer et animer le C.R.I.B : informations, conseils, expertise aux associations sportives ;
- Conseiller les responsables associatifs qui souhaitent développer l'emploi dans le cadre d'un projet ;
- Informer les comités départementaux sur les mises à jours et évolutions de la Convention Collective Nationale du Sport ;
- Proposer des formations adaptées aux besoins des bénévoles (secourisme, comptabilité...) et un suivi ;
- Promouvoir les outils du C.R.I.B site <http://laclebeaba.cdos21.org/> ;
- Accompagner les comités départementaux sur la méthodologie de projet (manifestation, actions, développement... ;
- Mettre en place des têtes de réseau si besoin.

A.3 - Proposer la mutualisation d'actions intercomités (journée olympique, challenge Michelet,...)

B - COMMUNIQUER SUR LES VALEURS ET L'IMAGE DU SPORT EN COTE-D'OR

Constats 2013 :

- absence de référencement, de bases de données et d'analyse sur la pratique du sport en Côte-d'Or (nombre de club, nombres de licenciés...)
- quasi absence de données chiffrées dans ces domaines
- manque de relations régulières avec les comités départementaux
- des actions comme la valorisation du bénévolat ou le challenge de la commune la plus sportive ou l'informatisation des clubs non exploitées
- communication uniquement centrée sur le CDOS et non sur le sport
- relation lointaine avec les CD, difficulté à communiquer sur leurs actions
- absence de partenariat avec les médias
- trop d'actions impulsées par les partenaires et non par le CDOS
- le CG et la DDCS travaillent directement avec les comités départementaux
- les partenaires n'associent pas systématiquement le CDOS aux décisions
- café débat ou réunion d'information ponctuelle sans suivi ou de projet derrière

Commentaires 2017 :

- suivi des projets



B.1 - Suivi de l'observatoire du mouvement sportif départemental en relation avec la politique du département

- Mettre à jour annuellement le recensement des associations sportives du département ;
- Etablir des bases de données par thématiques avec des critères mesurables et comparables entre eux (femmes, handicap, zones prioritaires, haut niveau, emploi,...) ;
- Repérer les partenariats pouvant servir à la réalisation d'actions intercomités ;
- Concevoir un réseau de partenaires par territoire (au niveau des collectivités, des adjoints aux sports, des OMS, des médias, des équipements...) ;
- Réaliser et entretenir des partenariats (ex : Bien Public avec 1 articles par mois)

B.2 - Renforcer la synergie entre comités départementaux et le CDOS

- Rencontrer en début d'olympiade les comités départementaux dans chacune des disciplines adhérentes ;
- Proposer un questionnaire « type » aux comités départementaux sur des problématiques adaptées à leurs disciplines -> Objectif lettre de cadrage territoriale ;
- Proposer des moments de débats notamment sur le sport et son évolution ;
- Informer les comités départementaux des actions menées par le CDOS.

B.3 - Développer des outils de communication et d'évaluation

- Concevoir et animer le réseau du CDOS ;
- Mise en place et faire la promotion du nouveau site internet du CDOS avec de nombreuses applications dérivées comme une newsletter, des inscriptions aux formations en ligne,... ;
- Mise en place et suivi des espaces partagés :
 - Espace de travail collaboratif par l'intermédiaire du serveur du CDOS ou du type Onedrive
 - Espace ressource par l'intermédiaire d'Agora
- Réaliser des publications périodiques (observatoire, Actu'CDOS,...).

B.4 - Travailler et échanger avec les partenaires (DDDCS, Conseil Départemental et CROS)

- Participer activement à la campagne CNDS (donner un avis sur les dossiers CNDS, élaborer conjointement avec la DDDCS, les critères d'évaluations des dossiers, faire une réunion de concertation avant les commissions territoriales CNDS, revoir la procédure,...)
- Rencontrer régulièrement la DDDCS pour faire le point sur l'état d'avancement des actions du CDOS et proposer des actions pour les années suivantes
- Travailler en partenariat avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'actions avec les CD
- Travailler en partenariat avec le CROS pour la mise en place d'actions régionales et/ou départementales

B.5 - Animer le territoire

- Organiser tous les deux ans le « Challenge de la commune la plus sportive » en concertation avec le CROS de Bourgogne afin de valoriser le travail et les efforts réalisés par les communes en faveur du sport et associer le Conseil Départemental ;
- Coopérer et reprendre des actions de promotion du CNOSF : exemples - Journée Olympique, Programme d'éducation à la culture sportive et olympique (PECSO) ;
- Travailler, promouvoir les grands événements sportifs locaux : exemples - semaine interfédérale cyclotourisme, championnat de France de descente de Canoë Kayak, ... ;
- Accompagner les comités départementaux dans leur démarche de communication.

B.6 - Promouvoir le bénévolat

- Recherche et développement du bénévolat sur le département de la Côte-d'Or ;
- Reconnaissance du bénévolat notamment avec les médailles jeunesses et sports ;
- Valorisation au niveau comptable (fiche personnel/fiche évènement).

B.7 - Sensibiliser au Développement Durable

- Promouvoir et servir de relais pour la Charte du sport du développement durable et l'attribution du label du CNOSF
- Participer aux réunions Natura 2000 et donner des avis sur les projets comme éoliens
- Sensibiliser les structures sportives dans la prise en compte de la réglementation Natura 2000
- Relayer les informations et formations au développement durable et à l'éducation relative à l'environnement

B.8 - Accompagner l'ensemble des acteurs du sport à la pratique pour tous (féminine et à l'accès des femmes aux responsabilités, des personnes en situation de handicap physique ou mental et en zone sensible ou rurale)

- Organiser des réunions d'information ou des cafés débat annuellement : exemple – réunion de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap ;

B.9 - Mener des actions de sensibilisation aux bienfaits de la pratique des APS pour la santé et à la prévention des pratiques dopantes

- Etudier l'opportunité d'une implication :
 - sur « Sentez-Vous Sport », action du CNOSF
 - sur le sport-handicap
 - sur les pratiques dopantes

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT INTERNE

Trois principes de fonctionnement

1. Un projet de CDOS cohérent, lisible et partagé par l'ensemble des membres, des adhérents et des partenaires
2. Un fonctionnement interne au service du projet du CDOS
3. Une ligne de conduite expérimentale du CDOS (laboratoires d'idées, des pratiques innovantes,...)

1. Un projet cohérent, lisible et partagé par l'ensemble des membres, des adhérents et des partenaires

- 1.1 - Définir le projet du CDOS et son échéancier
- 1.2 - Etablir des limites à son champ d'intervention
- 1.3 - Mise en place d'une politique du sport départemental
- 1.4 - Développer un réseau départemental
- 1.5 - Mettre en place des outils d'évaluation permettant d'effectuer des régulations

2. Un fonctionnement interne au service du projet du CDOS

2.1 - Définir le rôle et la place de chacun :

- Réaliser des fiches de postes pour les salariés et les membres du bureau

2.2 - Planification des réunions statutaires au CDOS, des formations, des réunions de travail et des AG des comités départementaux :

- création d'un calendrier d'activité du CDOS
- choisir les priorités dans les invitations

2.3 - Etablir une feuille de route pour la communication interne (espace partagé)

2.4 - Etablir un groupe de travail pour les dossiers de demande de subvention du CDOS -> Commission financière

2.5 - Rechercher des financements adaptés au projet

3. Une ligne de conduite expérimentale du CDOS

- 3.1 - Mettre en place une comptabilité claire du CDOS puis analytique
- 3.2 - Préparer les réunions avec les partenaires
- 3.3 - Appliquer les statuts de l'association et les revoir si besoin
- 3.4 - Proposer une assemblée générale animée
- 3.5 - Répondre aux courriers et/ou invitations